

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 12 décembre 2018**

La séance débute à 18h

Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme BELOTTI Florence, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. BARBAZANGES Pierre, M. MASSON Julien, Mme DUC Marie-Laurence, M. COLLAUD Alain, Mme VEUJOZ Patricia

Sont absents et excusés : Mme LOCQUENEUX Elodie, M. MORATTEL Mathis, Mme GIRARDEY Stéphanie

Madame DUCHAMP Marie-Noëlle est nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose de rajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Transfert recettes « produits divers » et « gîte Chardon Bleu » vers l'Office Municipal de Tourisme - Annule et remplace délibération 69 du conseil municipal du 15/10/18,
- Subvention exceptionnelle Office Municipal de Tourisme,
- Décision modificative n°2 budget de l'eau – Augmentation de crédits,
- Adoption de l'assistance à membre de la Fédération des Alpages de l'Isère – Aménagement d'un logement sur l'alpage de Brouffier – Programmation 2019,
- Fédération des Alpages – Demande d'aide au titre du programme de développement rural Rhône-Alpes intitulé « Mise en valeur des espaces pastoraux »,
- SEDI – Travaux sur réseau d'éclairage public – Plan de financement phase 2,
- Bons cadeaux agents communaux,
- Location de l'ancien local Office Municipal de Tourisme - Tarif

Il propose que ces points viennent compléter l'ordre du jour de manière cohérente.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Décision modificative n°10 budget communal – Virements de crédits

Monsieur Raymond MASLO, Maire, propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre une décision modificative permettant la régularisation d'un dépassement de crédit sur le chapitre 16 article 1641 emprunts en euros.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		2 500,00 €
Total D 16 : Remboursements d'emprunts		2 500,00 €
D 2031 : Frais d'études	2 500,00 €	
Total D 20 : Immobilisations incorporelles	2 500,00 €	

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 3 : Décision modificative n°2 budget eau – Augmentation de crédits

Monsieur Raymond MASLO, Maire, propose au Conseil Municipal la mise en œuvre une décision modificative permettant une augmentation de crédit au chapitre 011 pour mandatement de factures suite à divers interventions sur les réseaux.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux		31 082,15 €
Total D 011 : Charges à caractère général		31 082,15 €
R 7588 : Autres		31 082,15 €
Total R 75 : Autre produits de gestion courante		31 082,15 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 4 : Budget eau – Annulation de titres sur exercice antérieur

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique à l'assemblée qu'à la demande de la Trésorerie, il convient d'annuler des créances sur les rôles d'eau 2009 et 2010 au nom de ONNO Alain sur le budget eau et assainissement pour un montant de 515,73 € à l'article 6542.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : Budget eau – Annulation de pénalités

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la demande émise par Monsieur FOULON Patrice pour l'annulation de pénalités consécutives à une erreur d'adressage. Il propose de rembourser Monsieur FOULON du montant des pénalités, soit 38,05€.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 6 : Clôture des régies municipales « produits divers » et « gîte Chardon Bleu »

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique que la commune souhaite confier par convention la gestion des biens et installations de la commune à l'Office Municipal de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre (bivouac, taxe de séjour, location salle du Chardon Bleu et gîte Chardon Bleu).

Il propose par conséquent de clôturer les régies municipales « produits divers » et « gîte Chardon Bleu » au 31 décembre 2018.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 7 : Transfert recettes « produits divers » et « gîte Chardon Bleu » vers l'Office Municipal de Tourisme - Annule et remplace délibération 69 du conseil municipal du 15/10/18

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la délibération n°69 du conseil municipal du 15/10/18 proposant un transfert partiel de la régie « produits divers » vers l'Office Municipal de Tourisme, qu'il convient d'annuler.

Compte tenu de la clôture des régies municipales, il convient de confier par convention la gestion des biens et installations de la commune à l'Office Municipal de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre (bivouac, taxe de séjour, location salle du Chardon Bleu et gîte Chardon Bleu).

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 8 : Subvention exceptionnelle à l'Office Municipal de Tourisme

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la demande présentée par le Directeur de l'Office Municipal de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre sollicitant une subvention complémentaire de fonctionnement pour 2018, cette somme d'un montant de 7 000 € permettra à l'Office Municipal de Tourisme de clôturer l'exercice 2018 et d'assurer la promotion sur la période de Noël.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 9 : SEDI – Travaux sur réseau d'éclairage public - Plan de financement tranche 2

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée les travaux sur le réseau d'éclairage public réalisés par le SEDI. Le plan de financement de la tranche 1 ayant été voté au conseil municipal du 15/10/18.

Le plan de financement prévisionnel pour la tranche 2 est proposé au vote, impliquant une participation aux frais du SEDI d'un montant de 200,00 € ainsi que le versement d'un fonds de concours au SEDI pour contribution aux investissements d'un montant de 3 328,00 €, soit une participation totale prévisionnelle d'un montant de 3 528,00 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 10 : Adoption de l'assistance à membre de la Fédération des Alpagnes de l'Isère – Aménagement d'un logement sur l'alpage de Brouffier – Programmation 2019

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la proposition d'assistance à membre de la Fédération des Alpagnes de l'Isère pour le projet d'aménagement d'un logement sur l'alpage de Brouffier. Il propose d'adopter le principe de recourir à cette assistance à membre proposée par la FAI, demande l'autorisation de mettre en œuvre la phase 1 du projet et d'engager les démarches de mise en œuvre de la phase 2 et de signer tous documents afférents à ce dossier.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 11 : Fédération des Alpes – Demande d'aide au titre du programme de développement rural Rhône-Alpes intitulé « Mise en valeur des espaces pastoraux »

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée qu'il convient de demander des aides pour aménagement d'un logement sur l'alpage de Brouffier aux différents bailleurs et sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 12 : Attribution marché déneigement

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la commission d'appel d'offres et l'ouverture des plis du 12/11/2018 lors de laquelle une seule offre a été déposée par la SARL MUTTE. Il propose donc de faire valider par le conseil l'attribution de ce marché déneigement à la SARL MUTTE, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 13 : Recensement 2019 – Nomination agent recenseur

Monsieur Raymond MASLO, Maire, donne lecture du courrier de l'INSEE du 16 mai 2018 indiquant qu'une enquête de recensement de la population communale doit être réalisée en 2019. Il convient donc de nommer un agent recenseur chargé de la collecte qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019 inclus, et de fixer sa rémunération.

Il propose de nommer en qualité d'agent recenseur Madame Mireille BOURBON et de fixer sa rémunération à un montant forfaitaire brut de 1 100 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 14 : Renfort ponctuel service administratif

Monsieur Raymond MASLO, Maire, propose au conseil municipal le recrutement d'un agent territorial pour un renfort administratif de 4h semaine à compter de janvier 2019 et pour une durée de trois mois. Il indique que cet agent sera rémunéré à un taux horaire IB618-IM518, et percevra une indemnité de frais kilométriques.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 15 : Modification du tableau des effectifs – Suppression du poste de rédacteur principal

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la création par délibération n°37 du 31 mai 2017 d'un poste de rédacteur principal. Ce poste n'étant à ce jour plus occupé, il propose de le supprimer et de modifier ainsi le tableau des effectifs.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 16 : Subvention aux associations – Navette Mortillonne

Marie-Noëlle DUCHAMP et Alain COLLAUD, directement concernés ne participent pas au vote

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la demande de subvention pour aide au fonctionnement présentée par l'association La Navette Mortillonne.
Il propose le versement d'une subvention à hauteur de 3 000 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 17 : Location de l'ancien local de l'Office de Tourisme situé dans le bâtiment les Mélèzes

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la demande émise par Madame Odile FAUCHEUX pour la location pendant le mois de février 2019 de l'ancien local de l'Office de Tourisme pour l'exercice de son activité « massages bien-être ». Il propose de fixer le tarif de la location mensuelle de ce local à 300€ charges comprises.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 18 : Bons cadeau agents communaux

Monsieur Raymond MASLO, Maire, propose à l'assemblée de faire bénéficier aux quatre agents communaux de bons cadeaux, utilisables dans les commerces de l'Alpe du Grand Serre, pour un montant de 100€ par agent.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Questions diverses :

** Association PTVL et Le Bienveillant - Demande de participation achat truites été 2018 :*

Une demande de participation au financement de l'achat de truites saison été 2018 a été émise conjointement par l'association PTVL et Le Bienveillant. Compte tenu du caractère privé de cette démarche, le conseil municipal ne peut valider l'attribution d'une aide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

